



PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rodez, le 2 novembre 2023

Période d'étiage et sécheresse :

Évolutions des mesures de restrictions sur les prélèvements d'eau et usages à partir du milieu naturel et des réseaux d'eau potable

Un temps doux et perturbé a concerné le département durant la semaine passée, accompagné de fréquents passages pluvieux. Le massif de l'Aubrac a enregistré des cumuls de pluie de 70 à 100 mm, voire davantage très localement. Ailleurs, les précipitations ont été plutôt homogènes, entre 30 et 50 mm, mais plus faibles au sud. L'extrême sud, en bordure de l'Hérault, a bénéficié de fortes pluies orageuses, approchant 100 mm très localement. Du 30 au 31 octobre, un nouveau front pluvieux a traversé le département.

Ces apports pluvieux ont fait remonter l'indice d'humidité des sols à un niveau proche de la normale sur le centre et le nord du département, voire légèrement au-dessus sur l'Aubrac. Sur le Villefranchois et le tiers sud du département, les sols restent encore assez secs à la date du 28 octobre 2023. Le temps perturbé se maintient cette semaine ce qui devrait augmenter sensiblement l'indice d'humidité des sols et contribuer à la recharge des nappes phréatiques.

Aussi, à la suite du comité de suivi opérationnel (CSO) de l'étiage du 31 octobre, concernant les prélèvements d'eau et usages à partir du milieu naturel (eaux superficielle et souterraine), la tendance à l'allègement des mesures de restrictions se poursuit.

Un nouvel arrêté entrera en vigueur le samedi 4 novembre 2023 à 08h00.

Sur les zones d'alerte suivantes, il est ainsi prévu :

- Passage au niveau crise :
 - le Cérou non réalimenté et ses affluents ;
- Maintien au niveau de crise :
 - l'Orb ;
 - l'Hérault ;
- Passage du niveau de crise à alerte renforcée :
 - la Bonnette et ses affluents ;
 - la Baye et ses affluents ;
 - la Seye et ses affluents ;
 - le Rance ;

Contacts presse

Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr



- Maintien en niveau d'alerte renforcée :
 - le Dourdou de Camarès amont et Len ;
- Passage du niveau d'alerte renforcée au niveau d'alerte :
 - Affluents du Lot domanial amont ;
 - la Diège ;
 - l'Aveyron source et son bassin ;
 - le Viaur non réalimenté et les affluents du Viaur ;
 - l'Alzou et ses affluents ;
 - Affluents rive droite du Tarn médian ;
 - le Dourdou de Camarès aval et Sorgues ;
- Maintien en niveau d'alerte :
 - le Dourdou de Conques ;
 - l'Aveyron médian et son bassin ;
 - la Serène et ses affluents ;
- Passage du niveau d'alerte renforcée au niveau de vigilance :
 - Affluents du Lot amont ;
 - la Truyère ;
- Maintien au niveau de vigilance :
 - le Célé ;
- Levée des restrictions :
 - la Basse vallée de l'Aveyron et son bassin ;
 - le Viaur amont (de Thuries) réalimenté ;
 - le Viaur aval réalimenté.
 - le Tarn amont ;
 - le Tarn médian ;
 - Affluents rive gauche du Tarn médian.

Concernant l'eau potable et au regard d'un retour à la normale pour une large partie du territoire, il est prévu le **passage du niveau d'alerte au niveau de vigilance** pour les trois zones d'alerte du département. Attention cependant, certaines communes ont pris des arrêtés communaux en raison d'une tension accrue sur leur territoire. Les habitants sont invités à se rapprocher de leur mairie pour connaître les mesures de restriction les concernant.

Les mesures applicables figurent dans l'arrêté préfectoral de restriction temporaire, consultable dans toutes les mairies du département de l'Aveyron, ainsi que sur le site de la préfecture : <https://www.aveyron.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement.-Energies.-Prevention-des-risques/Environnement-Energies/Gestion-de-l-eau/Secheresse>

Plus d'information et des conseils pour réduire votre consommation d'eau sous <https://vigieau.gouv.fr/>

Contacts presse

Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr



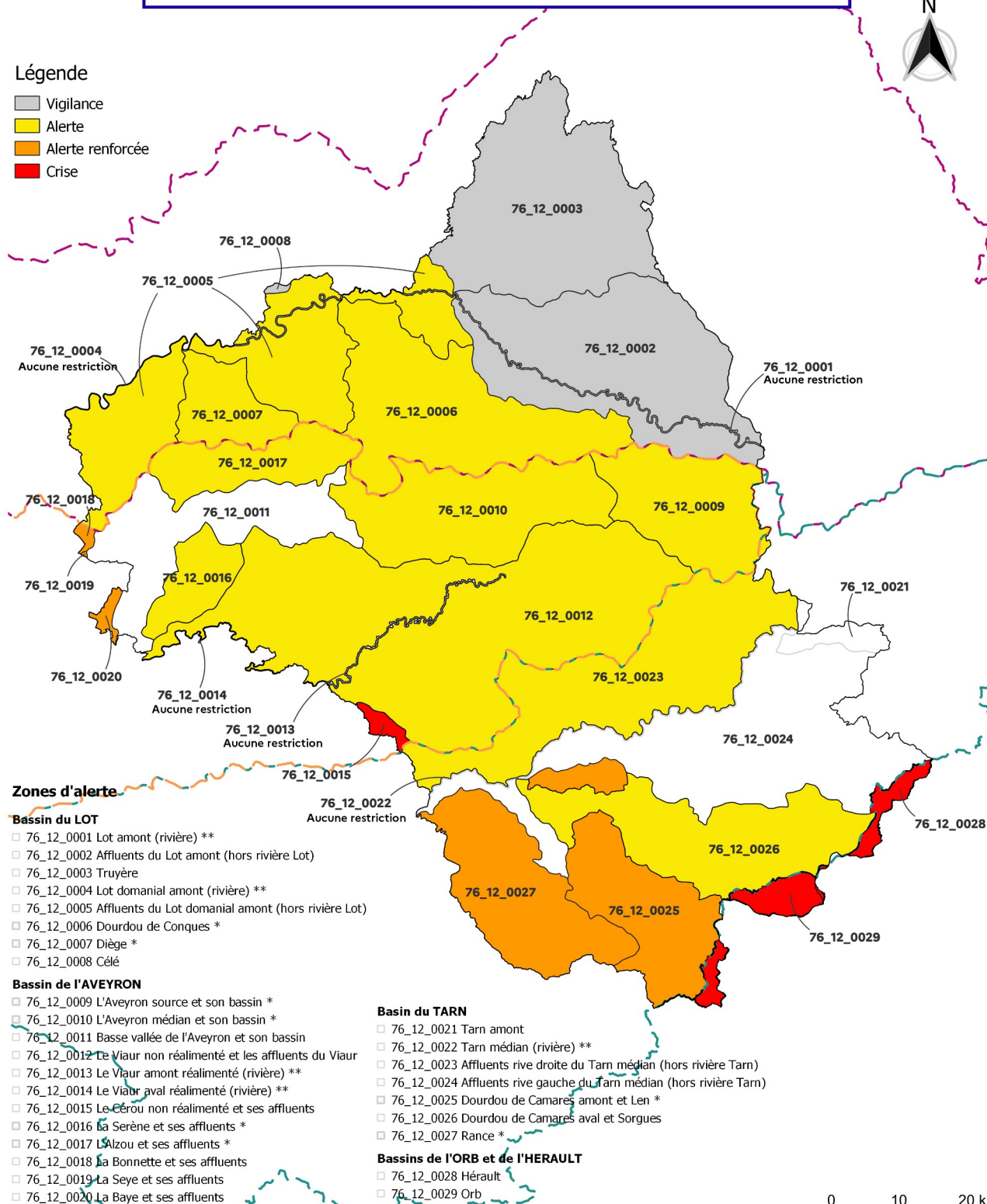
Restriction des prélèvements et usages à partir du MILIEU NATUREL

Situation applicable à partir du 4 novembre 2023



Légende

- Vigilance
- Alerte
- Alerte renforcée
- Crise



Zones d'alerte

Bassin du LOT

- 76_12_0001 Lot amont (rivière) **
- 76_12_0002 Affluents du Lot amont (hors rivière Lot)
- 76_12_0003 Truyère
- 76_12_0004 Lot domanial amont (rivière) **
- 76_12_0005 Affluents du Lot domanial amont (hors rivière Lot)
- 76_12_0006 Dourdou de Conques *
- 76_12_0007 Diège *
- 76_12_0008 Célé

Bassin de l'AVEYRON

- 76_12_0009 L'Aveyron source et son bassin *
- 76_12_0010 L'Aveyron médian et son bassin *
- 76_12_0011 Basse vallée de l'Aveyron et son bassin
- 76_12_0012 Le Viaur non réalimenté et les affluents du Viaur
- 76_12_0013 Le Viaur amont réalimenté (rivière) **
- 76_12_0014 Le Viaur aval réalimenté (rivière) **
- 76_12_0015 Le Cérrou non réalimenté et ses affluents
- 76_12_0016 La Serène et ses affluents *
- 76_12_0017 L'Alzou et ses affluents *
- 76_12_0018 La Bonnette et ses affluents
- 76_12_0019 La Seye et ses affluents
- 76_12_0020 La Baye et ses affluents

Bassin du TARN

- 76_12_0021 Tarn amont
- 76_12_0022 Tarn médian (rivière) **
- 76_12_0023 Affluents rive droite du Tarn médian (hors rivière Tarn)
- 76_12_0024 Affluents rive gauche du Tarn médian (hors rivière Tarn)
- 76_12_0025 Dourdou de Camarès amont et Len *
- 76_12_0026 Dourdou de Camarès aval et Sorgues
- 76_12_0027 Rance *

Bassins de l'ORB et de l'HERAULT

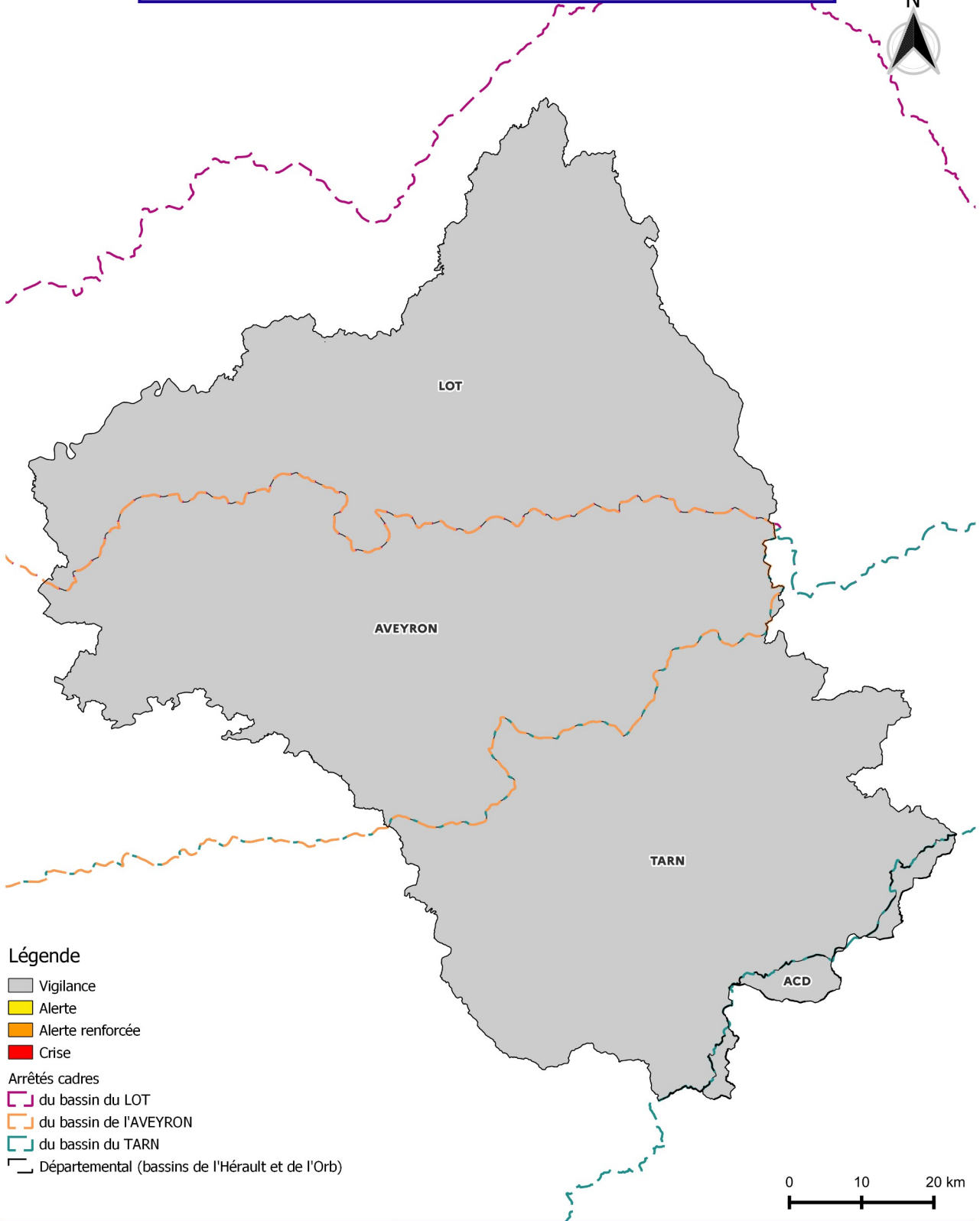
- 76_12_0028 Hérault
- 76_12_0029 Orb

* Bassins sensibles : afin de prendre en compte cette particularité, le niveau d'alerte est le niveau minimal de ces zones jusqu'au 31 octobre
 ** : ces zones d'alerte concernent uniquement la rivière et non ses affluents ou son bassin versant

0 10 20 km






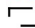
EAU POTABLE
Restrictions des prélèvements et usages
Situation applicable à partir du 4 novembre 2023



Légende

-  Vigilance
-  Alerte
-  Alerte renforcée
-  Crise

Arrêtés cadres

-  du bassin du LOT
-  du bassin de l'AVEYRON
-  du bassin du TARN
-  Départemental (bassins de l'Hérault et de l'Orb)

Adresse : 9 rue de Bruxelles Bourran BP 12033 RODEZ CEDEX
9

Date : 30/10/2023

Sources : IGN ©BDCARTO, ©BDTOPO,
© BDCARTHAGE, DDT12

Téléphone: 05 65 73 50 00 Courriel: ddt@aveyron.gouv.fr
Site internet: <http://www.aveyron.gouv.fr>

SBEF / UGPE

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr



CS 73114
12031 Rodez Cedex